





Rapport du président du jury du CONCOURS D'ANIMATEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE Session 2013

Le concours d'animateur territorial principal de 2^{ème} classe est organisé, pour la première fois, par le Centre de Gestion d'Ille et Vilaine pour les collectivités territoriales et établissements publics des quatorze départements du Grand Ouest (Bretagne, Basse Normandie, Haute Normandie et Pays de la Loire).

Il s'agit du deuxième grade du nouvel espace statutaire de la filière animation.

Trois concours distincts d'accès au grade d'animateur territorial principal de 2^{ème} classe sont organisés : externe, interne et troisième concours.

I. CONCOURS D'ANIMATEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2ème CLASSE

A. Calendrier

Périodes d'inscription	14 mai 2013 au 13 juin 2013			
Période de retrait des dossiers	14 mai 2013 au 5 juin 2013			
Date limite de retour des dossiers	13 juin 2013			
Épreuves d'admissibilité	19 septembre 2013			
Réunion du jury d'admissibilité	5 novembre 2013			
Épreuves orales	Les 25, 26, 28, 29 novembre et 3 décembre 2013			
Réunion du jury d'admission	12 décembre 2013			

B. Inscriptions

619 candidats se sont préinscrits à ce concours entre le 14 mai et le 5 juin 2013.

426 candidats ont retourné leur dossier d'inscription pendant la période d'inscription, 1 dossier a été refusé, car envoyé hors délais, et 3 candidats ont annulé leur inscription pendant l'instruction de leur dossier.

Service: Concours - Examens - 08/10/2014

50 candidats n'ont pas été admis à concourir (motifs principaux : candidats ne justifiant pas du diplôme requis, notification défavorable de la Commission d'équivalence, ancienneté non requise, activités ne correspondant pas aux missions d'un futur animateur territorial principal de 2^{ème} classe).

Ainsi, 373 candidats ont été admis à concourir selon la répartition suivante :

Externe	Interne	3 ^{ème} concours
175	180	18

Parmi ces candidats:

- <u>41 candidats du concours externe</u> ont été admis à concourir <u>sous réserve</u> de fournir une décision favorable de la commission REP-RED placée auprès du CNFPT, ou la copie d'un titre ou d'un diplôme professionnel de niveau III, délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du cadre d'emplois.
- <u>1 candidat du concours interne</u> a été admis à concourir <u>sous réserve</u> de la production de l'état détaillé des services publics permettant de justifier de son ancienneté.
- <u>1 candidat du troisième concours</u> a été admis à concourir <u>sous réserve</u> de la production de ses certificats de travail et fiches de poste permettant de justifier de la nature de ses activités professionnelles privées.

Aucun de ces 43 candidats n'a régularisé sa situation le jour de la première épreuve, soit le 19 septembre 2013.

C. Postes ouverts

Le nombre total de postes ouverts s'élève à 85, répartis de la manière suivante :

concours externe : 53 postes,concours interne : 25 postes,troisième concours : 7 postes.

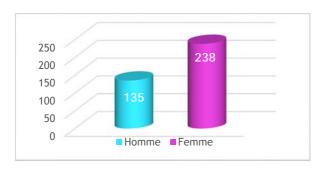
II. CANDIDATS

A. Origine géographique

REGION D'ORIGINE	NOMBRE D'ADMIS A CO	NOMBRE D'ADMIS A CONCOURIR (y compris les sous réserve)				
REGION D'ORIGINE	Effectifs	TOTAL				
Bretagne	148					
Basse-Normandie	32	349 soit 93,57 % des convoqués				
Haute-Normandie	53	domiciliés dans le Grand Ouest				
Pays de la Loire	116					
Hors Grand Ouest	24	24 soit 6,43 % des convoqués domiciliés hors Grand Ouest				

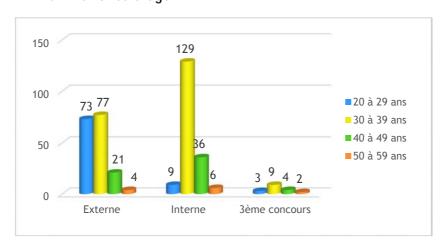
Les candidats convoqués sont domiciliés dans 29 départements différents.

B. Répartition hommes-femmes



Toutes voies de concours confondues, les femmes représentent la majorité des admis à concourir (64 %).

C. Tranches d'âge



Pour le concours externe, on observe que les candidats âgés de 20 à 39 ans représentent respectivement 86 % des admis à concourir. Pour le concours interne et le 3ème concours, on constate une forte représentation des candidats âgés de 30 à 39 ans.

III. EPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITE

A. Déroulement

Les épreuves écrites d'admissibilité se sont déroulées le 19 septembre 2013 au Campus de Beaulieu à Rennes, à l'Espace Aumaillerie à La Selle en Luitré et au Centre de Gestion d'Ille et Vilaine à Thorigné Fouillard.

Sur les 373 candidats convoqués, 222 candidats étaient présents, soit un taux d'absentéisme général de 40,48%:

- concours externe : 175 convoqués 86 présents,
- concours interne: 180 convoqués 123 présents,
- troisième concours : 18 convoqués 13 présents.

Conformément à la réglementation et aux indications données aux candidats, un candidat du concours interne n'a pas été autorisé à participer à l'épreuve de réponses à des questions portant sur l'animation, ce candidat étant arrivé quelques minutes après le retournement des sujets.

B. Nature des épreuves et analyse des résultats

La période de correction s'est étalée du 23 septembre au 18 octobre 2013. Cette correction a mobilisé 16 correcteurs pour l'ensemble des épreuves.

Chaque copie, rendue anonyme par le candidat, a fait l'objet d'une double correction.

Il est attribué à chaque copie une note de 0 à 20.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves d'admissibilité entraîne l'élimination du candidat.

1. Correction de l'épreuve du questionnaire

Cette épreuve concerne les concours interne et de troisième concours et consiste en des réponses à des questions portant sur l'animation sociale, socio-éducative ou culturelle dans les collectivités territoriales permettant d'apprécier les connaissances professionnelles du candidat (durée : 3 heures - coefficient : 1).

Les questions proposées cette année sont les suivantes :

Question 1 (1,5 point) : Comment s'organise la gouvernance au sein d'une association de type loi 1901 ? Question 2 (2 points) : Rôle et missions d'une Mission locale dans l'insertion sociale et professionnelle des 16/25 ans.

Question 3 (2 points) : Quels sont les éléments à prendre en compte dans l'élaboration du budget d'une action d'animation ?

Question 4 (2,5 points): Que doit couvrir une assurance en responsabilité civile pour une association? Question 5 (5 points): Vous êtes animateur territorial principal de 2ème classe en Centre social dans un quartier de la commune d'Animville. Vous avez, tous les samedis après-midi (en période scolaire), la mission d'animer un groupe d'une dizaine de jeunes filles (14/16 ans) autour des objectifs suivants:

- valoriser la place de la femme ;
- favoriser l'expression individuelle et collective ;
- favoriser la participation de toutes.

Dans la perspective de ces objectifs, quel projet d'animation proposez-vous ? Selon quelle démarche ? Pourquoi ?

Question 6 (2 points) : Avantages et inconvénients des Accueils Collectifs de Mineurs de type associatif et de type municipal.

Question 7 (2 points) : Décrivez en quelques lignes le dispositif « Ville, Vie, Vacances » et indiquez-en les principaux financeurs.

Question 8 (3 points) : Quelles sont les différentes étapes d'élaboration méthodologique d'un projet ?

6 correcteurs ont été mobilisés pour cette correction.

	Nb de copies	Notes < à 5	Notes >= à 5 et < à 10	Notes >= à 10 et < à 15	Notes >= à 15	Moyenne sur 20
Concours interne	123	5	51	59	8	10,29
Troisième concours	13	0	1	10	2	12,04

Pour cette épreuve, le nombre de note éliminatoire s'élève à 5, soit 3,67 % des copies.

Observations générales des correcteurs :

Le sujet était en adéquation avec les missions dévolues à un animateur territorial principal de 2ème classe et relevait bien d'un niveau d'un concours de catégorie B. Bien que le sujet ne présentait pas de difficulté particulière, les questions techniques, juridiques demandaient des réponses bien précises qui, le plus souvent, étaient absentes.

Les correcteurs constatent que la culture associative mais surtout territoriale sont peu maîtrisées par les candidats.

2. Correction de l'épreuve de rapport

Cette épreuve écrite, commune à l'ensemble des trois voies de concours, consiste en *la rédaction d'un rapport* à partir des éléments d'un dossier portant sur l'animation sociale, socio-éducative ou culturelle dans les collectivités territoriales assorti de propositions opérationnelles (durée : 3 heures - coefficient : 1).

Le sujet de l'épreuve proposé cette année était le suivant :

Animateur territorial principal de 2ème classe, vous êtes en poste à la commune d'Animville (2 500 habitants, éligible à la dotation de solidarité rurale, adhérente à la communauté de communes d'Animcom, un collège et deux groupes scolaires, un tissu associatif dense et actif).

Suite à de nombreuses demandes d'élus du conseil municipal, inquiets quant à la réforme des rythmes scolaires, le maire vous demande de rédiger, exclusivement à l'aide des documents ci-joints, une note de présentation du dispositif réglementaire.

8 points pour le concours externe

12 points pour le concours interne et troisième concours

Par ailleurs, vous présenterez dans une seconde partie des propositions opérationnelles pour organiser l'accueil périscolaire dans la commune en tenant compte de l'ensemble des paramètres afférents à l'organisation de cet accueil.

12 points pour le concours externe

8 points pour le concours interne et troisième concours

Dossier comportant 13 documents (21 pages au total)

10 correcteurs ont été mobilisés pour la correction de cette épreuve.

	Nb de copies	Notes < à 5	Notes >= à 5 et < à 10	Notes >= à 10 et < à 15	Notes >= à 15	Moyenne sur 20
Concours externe	86	2	53	31	0	8,97
Concours interne	123	4	45	64	10	10,31
Troisième concours	13	0	4	6	3	10,73

Le nombre de note éliminatoire s'élève à 6, soit 2,7 % des copies.

Observations générales des correcteurs :

Le sujet était d'actualité et médiatisé, donc à priori connu des candidats. Or l'actualité immédiate du sujet et les évolutions régulières de la vision de cette réforme ont empêché certains candidats de garder une approche objective et pragmatique.

Dans l'ensemble, les correcteurs sont globalement déçus de l'appréhension du sujet par les candidats : peu de rapports abordent correctement les objectifs de la démarche puis ses aspects réglementaires. En outre, quasiment pas de candidat ont pu faire preuve d'une vision globale et stratégique de l'application du dispositif.

Une rigueur dans la présentation du dispositif et une capacité à proposer des actions viables et exploitables ont fait la différence entre les copies.

Les correcteurs font remonter une réelle inquiétude sur les capacités de certains candidats à occuper des fonctions d'un cadre intermédiaire B.

C. Candidats admissibles

Le jury, après avoir procédé à l'examen des notes des candidats, a décidé de retenir les seuils d'admissibilité suivants :

	Concours externe		Concours interne		3 ^{ème} concours			
Nombre de présents		86		86 123		123		13
Nombre de postes	53 14,25 31		25		7			
Meilleure moyenne / 20			15,50		16,00			
Nombre de candidats ayant une moyenne > ou égale à 10 / 20			75			10		
Décision du jury	Seuil	Nb d'admissibles	Seuil	Nb d'admissibles	Seuil	Nb d'admissibles		
	10,00	31	10,00	75	10,00	10		

Soit 116 candidats admissibles

Statistiques sur les 116 candidats admissibles :

- Les femmes représentent 64 % des candidats admissibles (74 femmes contre 42 hommes).
- Les candidats admissibles sont domiciliés dans 15 départements différents. 99 % des candidats admissibles proviennent du Grand Ouest.

Région	Concours externe	Concours interne	3 ^{ème} concours	Total	
Bretagne	11	33	3	47	
Basse-Normandie	1	12	2	15	115
Haute Normandie	7	9	1	17	115
Pays de la Loire	12	20	4	36	
Hors Grand Ouest	/	1	/	1	1

- Sur les 31 candidats admissibles au concours externe :
 - 25 candidats sont titulaires d'un titre ou d'un diplôme professionnel de niveau III, délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du cadre d'emplois,
 - 1 candidat a obtenu une décision favorable de la commission d'équivalence de diplôme placée auprès du CNFPT,
 - 5 candidats sont pères ou mères de famille d'au moins trois enfants.
- Les 75 candidats du concours interne doivent justifier quant à eux de 4 ans de services publics au 1^{er} janvier 2013 et être en fonction à la date de clôture des inscriptions (13 juin 2013).
- Sur les 10 candidats admissibles au 3ème concours :
 - 9 candidats ont été admis à concourir au titre d'au moins 4 années d'activités professionnelles privées ayant été exercées dans des domaines correspondant aux missions dévolues aux animateurs territoriaux principaux de 2^{ème} classe,
 - 1 candidat a été admis à concourir au titre d'au moins 4 années exercées en qualité de responsable d'association.

IV. EPREUVES D'ADMISSION

Les épreuves orales se sont déroulées au siège du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine à Thorigné-Fouillard, selon le planning suivant :

- les 25 et 26 novembre 2013 étaient convoqués les 31 candidats du concours externe,
- les 25, 26, 28, 29 novembre et 3 décembre 2013 étaient convoqués les 75 candidats du concours interne,
- le 25 novembre 2013 étaient convoqués les 10 candidats du troisième concours.

Le libellé réglementaire de l'épreuve, selon la voie de concours, est le suivant :

Concours externe	Concours interne	Troisième concours
Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel et permettant au jury d'apprécier ses connaissances en matière d'animation sociale, socio-éducative ou culturelle, sa motivation à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois et son aptitude à l'encadrement. Durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coef. 1	Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience professionnelle et permettant au jury d'apprécier ses connaissances, sa motivation à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois et son aptitude à l'encadrement. Durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coef. 1	Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience professionnelle et permettant au jury d'apprécier ses connaissances, sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à travailler, sa motivation à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois et son aptitude à l'encadrement. Durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coef. 1

Les 116 candidats convoqués se sont tous présentés à leur épreuve orale.

A. Résultats des épreuves orales et observations du jury

• Concours externe :

5 membres du jury ont été mobilisés pour entendre l'ensemble des 31 candidats convoqués.

Nb de candidats interrogés	Notes < à 5	Notes ≥ à 5 et < à 10	Notes ≥ à 10 et < à 15	Notes ≥ à 15	Moyenne sur 20	Note la plus basse	Note la plus haute
31	0	4	13	14	13,88	7,50	19,00

• Concours interne :

5 membres du jury ont été mobilisés pour entendre l'ensemble des 75 candidats convoqués.

Nb de candidats interrogés	Notes < à 5	Notes ≥ à 5 et < à 10	Notes ≥ à 10 et < à 15	Notes ≥ à 15	Moyenne sur 20	Note la plus basse	Note la plus haute
75	1	25	30	19	11,60	4,00	19,00

• Troisième concours :

5 membres du jury ont été mobilisés pour entendre l'ensemble des 10 candidats convoqués.

Nb de candidats interrogés	Notes < à 5	Notes ≥ à 5 et < à 10	Notes ≥ à 10 et < à 15	Notes ≥à 15	Moyenne sur 20	Note la plus basse	Note la plus haute
10	0	2	5	3	12,05	8,00	18,00

Observations du jury sur les épreuves orales d'admission :

Les candidats du <u>concours externe</u> étaient dans l'ensemble bien préparés. Les profils de ces candidats, très hétérogènes, étaient riches, allant des candidats avec des responsabilités très importantes à d'autres candidats ne disposant d'aucune responsabilité voire même d'aucune expérience professionnelle. Niveau satisfaisant des candidats avec quelques « purs » candidats externes (c'est-à-dire candidats sans expérience professionnelle, tout juste sortis de leur formation diplômante) très prometteurs.

En ce qui concerne les candidats du <u>concours interne</u>, les membres du jury ont constaté que beaucoup de candidats ont fait une erreur de choix stratégique lors de leur inscription au concours : ils auraient dû s'inscrire au concours d'animateur territorial (1^{er} grade du nouvel espace statutaire).

Un manque de recul et de connaissances de la Fonction Publique Territoriale ressortent de ces entretiens, les candidats ne se projetant pas au-delà de la filière animation. Même si les exposés ont été dans l'ensemble bien préparés, le jury tient à attirer l'attention des candidats sur l'importance d'y intégrer leur place dans l'organigramme de la collectivité et d'y faire part de leur niveau de responsabilité.

Les 10 candidats entendus du t<u>roisième concours</u> étaient des bons candidats avec des profils très variés. Bien que déjà en postes, les candidats venant du milieu associatif semblent avoir plus de difficulté à comprendre le « monde » des collectivités territoriales.

Dans son ensemble, les membres du jury sont globalement satisfaits du niveau des candidats entendus, notamment en externe et troisième concours.

B. Candidats admis

Il convient de souligner que lorsque le nombre de candidats ayant subi avec succès les épreuves de l'un des trois concours est inférieur au nombre de places offertes au titre de ce concours, le jury peut modifier le nombre total de places offertes aux concours externe, interne et au troisième concours dans la limite de 25 % de la totalité des places offertes à ces concours, ou sur une place au moins.

Ainsi, le nombre total des postes ouverts étant de 85, la limite de transfert de 25 % laisse une marge de manœuvre de 21 postes pouvant être transférés d'une voie de concours vers une autre.

Le jury, après avoir procédé à la notation des épreuves d'admission, à l'examen des notes obtenues par les candidats et étudié les possibilités de transfert de postes, a décidé de retenir les seuils d'admission suivants :

	Concours externe		Concours interne		3 ^{ème} concours	
Nombre de présents	3	31	75			10
Nombre de postes	53		25		7	
Meilleure moyenne / 20	16,50		16,33		15,67	
Nombre de candidats ayant une moyenne ≥ à 10 / 20	28		70			9
Décision du jury	Seuil	Nb d'admis	Seuil	Nb d'admis	Seuil	Nb d'admis
Decision du july	10,50	27	11,00	44	10,50	7

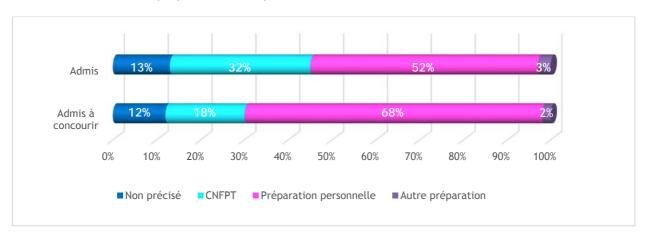
Face à des candidats ex aequo au concours interne, et estimant que tout candidat ayant obtenu une note inférieure à 10 sur 20 à l'épreuve d'entretien ne devait pas sur le principe obtenir son concours, le jury a décidé de procéder au transfert de 19 postes du concours externe vers le concours interne. 7 postes du concours externe restent ainsi définitivement perdus.

Soit 78 candidats admis

C. Préparation à l'épreuve

En ce qui concerne la préparation au concours, les 78 candidats admis ont déclaré :

- avoir effectué une préparation personnelle à l'épreuve : 68 %,
- avoir subi une préparation aux épreuves via le CNFPT : 18 %.



Les 78 candidats admis au concours d'animateur territorial principal de 2^{ème} classe, ont déclaré détenir un diplôme pour :

- 7 % de niveau 1 (bac + 5),
- 42 % de niveau 2 (bac + 3 à bac + 4),
- 37 % de niveau 3 (bac + 2),
- 14 % de niveau 4 (bac).

V. ANALYSE ET CONCLUSION

Pour conclure, le jury tenait à préciser qu'il s'agissait de la première organisation de ce nouveau grade dans la filière animation issu du nouvel espace statutaire.

S'agissant d'un grade de catégorie B+, le jury souligne que les candidats doivent faire preuve d'initiative et se positionner en tant que collaborateurs. Les candidats doivent ainsi faire la différence entre le grade d'animateur et celui d'animateur principal de $2^{\grave{e}me}$ classe : pour ce dernier, l'attente du jury est supérieure puisque les candidats sont évalués notamment sur leurs capacités à l'encadrement et leur forte autonomie.

Fait à Thorigné Fouillard, le 15 janvier 2014

La Présidente du jury,

Françoise TREVIEN